

OSONS CRÉER UN AVENIR

durable



Rédaction

Hors piste

Graphisme et mise en page

2013: Conception graphique - Mimi Cummins Création Multimédia

2019: Modifications graphiques - Impression Plus La Sarre

Impression

Impression Plus La Sarre

Photos

Jean Caron - Hugo Lacroix

Imprimé sur du papier 100% recyclé



Table des matières

Mot du préfet.....	4
Contexte.....	6
Approche de développement durable à 4 piliers.....	8
Notre vision, nos valeurs.....	10
Enjeux.....	12
Axes et priorités.....	14
Axe 1 – Agir pour améliorer le mode de vie des citoyens.....	15
Axe 2 – Agir pour offrir aux citoyens un cadre de vie sain et un milieu sécuritaire.....	16
Axe 3 – Agir et innover pour augmenter le niveau de vie des citoyens et la compétitivité des entreprises du territoire.....	17
Axe 4 – Agir pour assurer la maximisation du plan de développement durable et des ressources disponibles.....	18
Plan d'action.....	20
Annexe 1 Lexique.....	30
Annexe 2 Principes de développement durable.....	32
Carte de la MRC d'Abitibi-Ouest.....	35

Mot du préfet

C'est avec une grande fierté que la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) vous présente son Plan de développement durable 2019-2029. Cette initiative fait suite à la réalisation du plan en 2013, un premier plan qui a permis à notre territoire et à nos municipalités de prendre un virage en s'appropriant « leur » développement.

Des quatre enjeux retenus en 2013, ont découlé des axes de développement, des priorités et des actions.

Grâce à la concertation et à la participation des citoyens, des partenaires, des élus, la plupart des objectifs fixés ont été réalisés. Agir, innover, oser, créer : voilà des actions qui alimentent maintenant notre quotidien. Et, que de belles initiatives réalisées!

Un vent de réalisation, d'innovation souffle.

Nous, notre territoire, sommes sur une belle lancée, il nous faut poursuivre.

Les enjeux du développement durable sont importants et je vous invite à poursuivre vos efforts afin de bâtir sur nos récents succès. Le virage numérique, l'attraction et la rétention de la main d'oeuvre, le développement d'un milieu de vie dynamique et stimulant pour tous, ainsi que l'adoption de pratiques afin de préserver notre environnement traduisent nos priorités territoriales.

Et, je suis convaincu qu'à la lumière de ces priorités, nous saurons, ensemble, nous élever, oser, créer, et cela afin d'assurer un avenir durable pour nos citoyens.

Au plaisir d'y contribuer.



Jaclin Bégin
Préfet



Contexte et démarche



En 2013, la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a présenté son premier plan de développement durable. Une réflexion rigoureuse et une mise en commun de défis, avec de nombreux partenaires, ont permis de produire un plan ambitieux certes, mais réaliste.

Des partenariats historiques et de nombreux ateliers de cocréation ont engendré des projets importants dans les domaines culturel, touristique et de développement. Des événements d'envergure ont eu lieu. Les célébrations entourant les centenaires de différentes municipalités ont aussi contribué à faire valoir et consolider les attraits du territoire. Plus que tout, l'humain, par sa chaleur, son authenticité, est maintenant au cœur de notre développement.

La nouvelle mouture du plan de développement s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé et vise à bâtir sur ses fondations.



Afin d'assurer la pertinence des priorités retenues pour le Plan 2019-2029, des partenaires, des élus municipaux et du personnel de la MRCAO ont été consultés dans divers domaines dont l'éducation, la santé, les services sociaux et le développement. Nous les remercions chaleureusement pour leur temps et leur généreuse contribution. Leurs connaissances approfondies des défis et des souhaits de leurs citoyens, combinées à une passion évidente d'un développement sain de leur territoire, sont à souligner.

Finalement, il a été convenu d'ouvrir l'horizon du plan sur une période de dix ans et cela, afin de pouvoir garder le cap sur les enjeux, mettre en oeuvre et ancrer des projets porteurs et en mesurer les retombées concrètes, à moyen et long terme. Évidemment, cela n'exclut pas une révision périodique.

Quel formidable outil afin d'inspirer et de baliser les actions d'un développement durable.

Approche de développement durable à 4 piliers

Pour ce plan, nous conservons l'approche retenue au plan 2013-2017.

Ainsi, lorsque nous parlons de développement durable, il s'agit toujours pour la MRCAO « d'un mode de développement qui choisit de mettre graduellement en place les conditions nécessaires pour maintenir l'intégrité de l'environnement (écologiquement prudent), assurer l'équité sociale (socialement responsable) et viser l'efficacité économique (croissance respectueuse). »¹

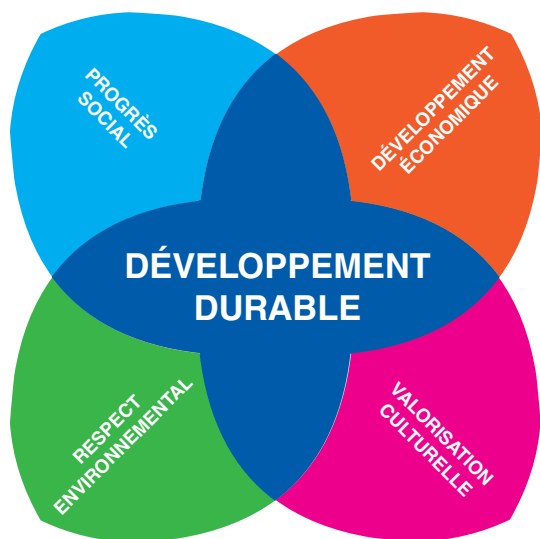
La MRCAO adhère également aux fondements énoncés dans l'Agenda 21 de la Culture qui stipulent que la culture est indispensable à un développement humain responsable, à la préservation de l'identité et de la diversité.

1. URBA, Mai-Juin 2013, vol. 34 #2, page 39.



Une approche intégrant ces quatre piliers a été utilisée.

Figure 1: Approche de développement durable à 4 piliers




Économique : Stimuler l'économie et améliorer les conditions de vie matérielles tout en étant soucieux de l'environnement et du progrès social.

Environnemental : Préserver la diversité des espèces, des ressources naturelles et énergétiques.

Social : Satisfaire les besoins en santé, éducation, logement, emploi et équité intra et intergénérationnelle.

Culturel : Préserver la culture et sa diversité notamment par le patrimoine et les arts.

Notre vision, nos valeurs



Ici, nous reprenons intégralement la vision et les valeurs énoncées dans le premier plan, puisque la réflexion collective menée en 2012 résonne encore aujourd'hui. De plus, elle a été proposée avec en tête un horizon 2030, ce qui couvre bien la portée du plan actuel.

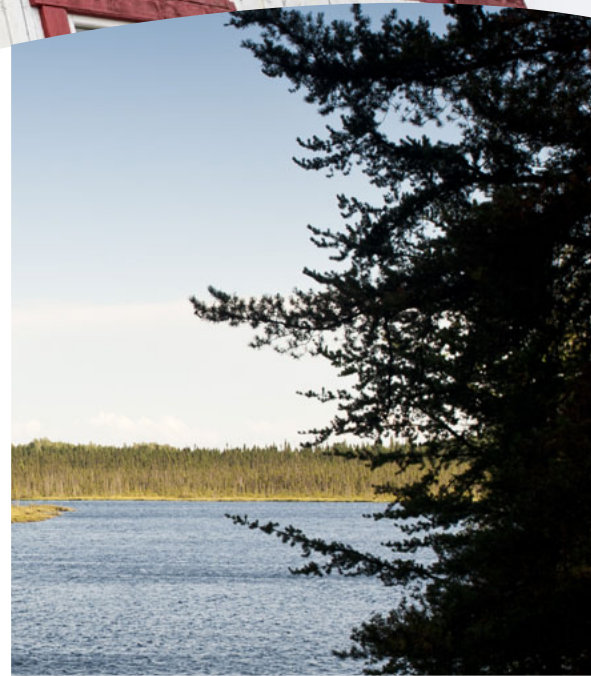
En 2030

- ▶ La MRCAO, reconnue comme un des pôles régionaux, offre une qualité de vie des plus enviables.
- ▶ Elle jouit d'une ruralité dynamique² et d'une complémentarité campagne-ville où la mobilité durable est une préoccupation constante.
- ▶ Son développement se fait à l'échelle humaine.³
- ▶ Elle compte sur une communauté intergénérationnelle qui priorise la jeunesse.
- ▶ Les citoyens sont fiers de leur histoire, leur identité, leur patrimoine.
- ▶ On accorde une grande importance à la préservation et à la mise en valeur des ressources du territoire.



Cette vision s'appuie sur des **valeurs estimées très importantes** par la population :

- ▶ La **santé et les saines habitudes de vie** : adopter des comportements et des mesures favorisant une meilleure santé et un mode de vie sain.
- ▶ La **protection de l'environnement** : protéger la qualité générale de l'environnement dont la diversité des espèces, des ressources naturelles et énergétiques.
- ▶ Le **respect, l'entraide et la solidarité** : prendre les autres en considération, s'aider mutuellement et avoir un fort sentiment d'appartenance à notre municipalité et à notre territoire.
- ▶ La **culture** : considérer comme fondamentaux le patrimoine, les arts et la diversité culturelle.



2. On occupe tout le territoire pour qu'il prospère (tourisme, agriculture, préservation, développement résidentiel et industriel...).
3. Selon nos valeurs, notre acceptabilité sociale et notre ouverture aux nouveaux arrivants provenant de toutes les cultures.

Enjeux



La qualité de vie constitue la base du développement des municipalités. Elle est composée de trois sphères : le mode, le cadre et le niveau de vie. Celles-ci rejoignent les trois premiers enjeux de développement identifiés dans la démarche.

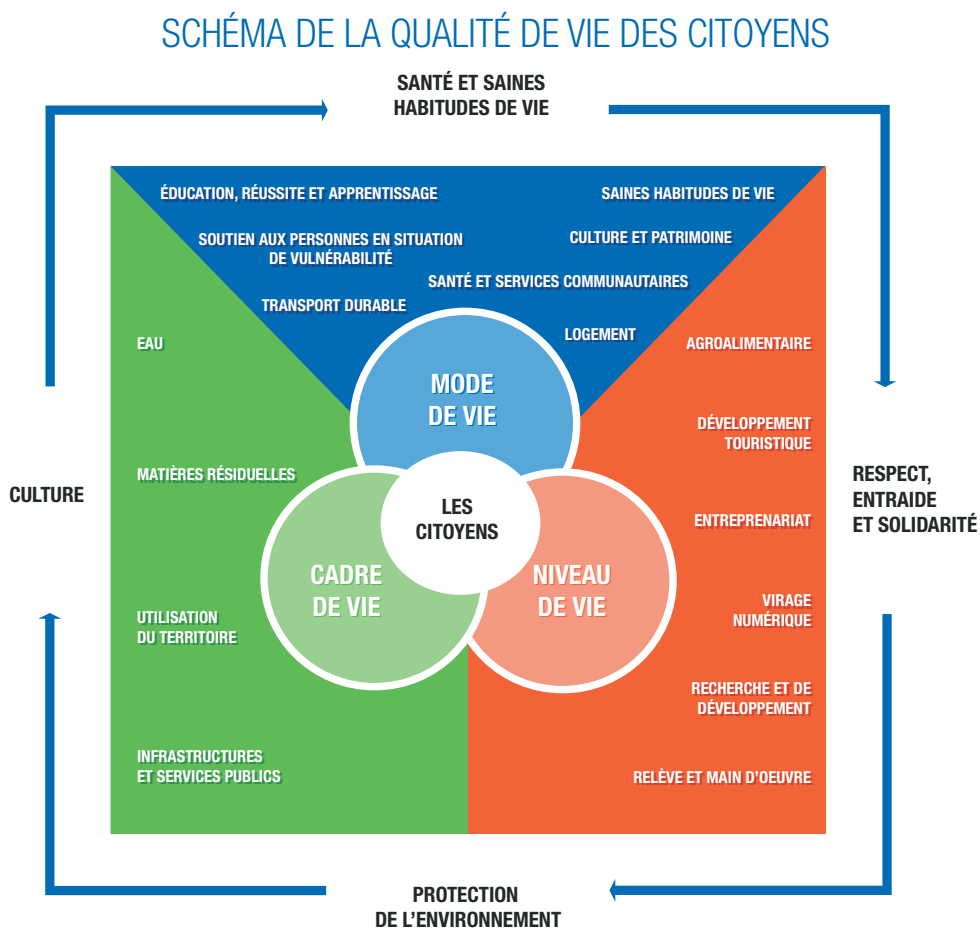
Les quatre grands enjeux de développement du premier plan se démarquent toujours :

- ▶ Faire face aux défis sociodémographiques.
- ▶ Habiter et développer le territoire d'une façon harmonieuse et intégrée.
- ▶ Développer une économie durable.
- ▶ Mettre en œuvre le plan de développement durable et mobiliser les citoyens et les partenaires.

Afin de bien encadrer les priorités et les actions à venir ainsi que de garder au centre de nos préoccupations, la qualité de vie de nos citoyens, nous reprenons le **Schéma de la qualité de vie des citoyens**.⁴

Il intègre bien, selon nous, les priorités et actions requises pour réaliser notre vision.

Figure 2: Schéma de la qualité de vie



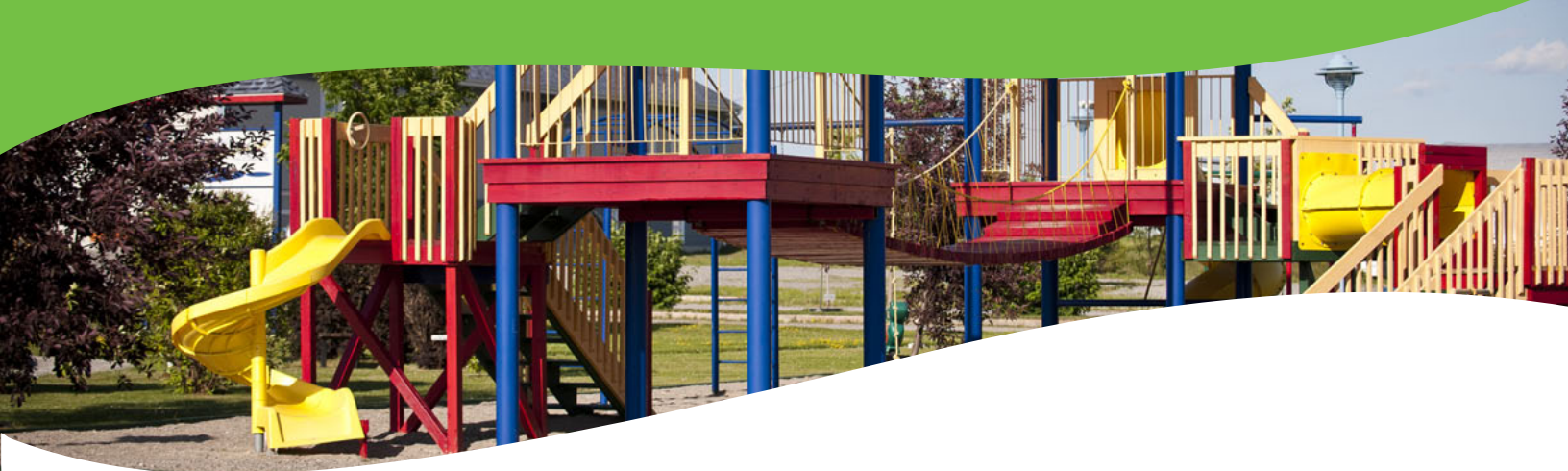
4. Inspiré du modèle proposé par Loisir et Sport Montérégie (loisir.qc.ca)

Axes et priorités



Les quatre enjeux deviennent les axes de développement, la base du plan d'action :

- ▶ **Axe 1** – Agir pour améliorer le mode de vie des citoyens
- ▶ **Axe 2** – Agir pour offrir aux citoyens un cadre de vie sain et un milieu sécuritaire
- ▶ **Axe 3** – Agir et innover pour augmenter le niveau de vie des citoyens et la compétitivité des entreprises
- ▶ **Axe 4** – Agir pour assurer la maximisation du plan de développement durable et des ressources disponibles

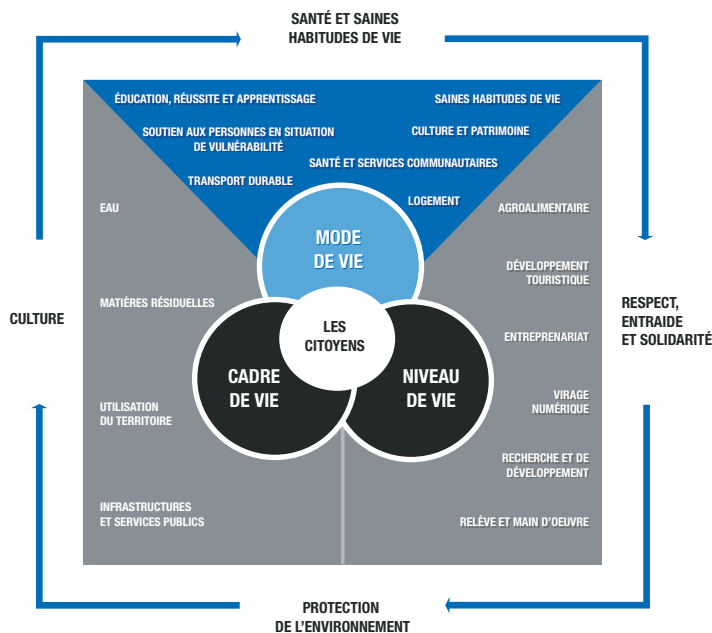


AXE 1 – AGIR POUR AMÉLIORER LE MODE DE VIE DES CITOYENS

Pour attirer et garder les travailleurs, familles et aînés, il est important de pouvoir leur offrir un milieu permettant à chacun de s'épanouir.

Figure 3: Mode de vie

SCHÉMA DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS



Priorités :

1. Augmenter le niveau d'éducation, favoriser la réussite scolaire, valoriser et stimuler l'apprentissage tout au long de la vie.
2. Favoriser le développement de saines habitudes de vie.
3. Préserver et promouvoir la culture et le patrimoine.
4. Favoriser l'accès à des logements de qualité.
5. Promouvoir et développer le transport durable.
6. Soutenir les personnes et familles en situation de vulnérabilité.
7. Répondre aux besoins en santé et services communautaires.

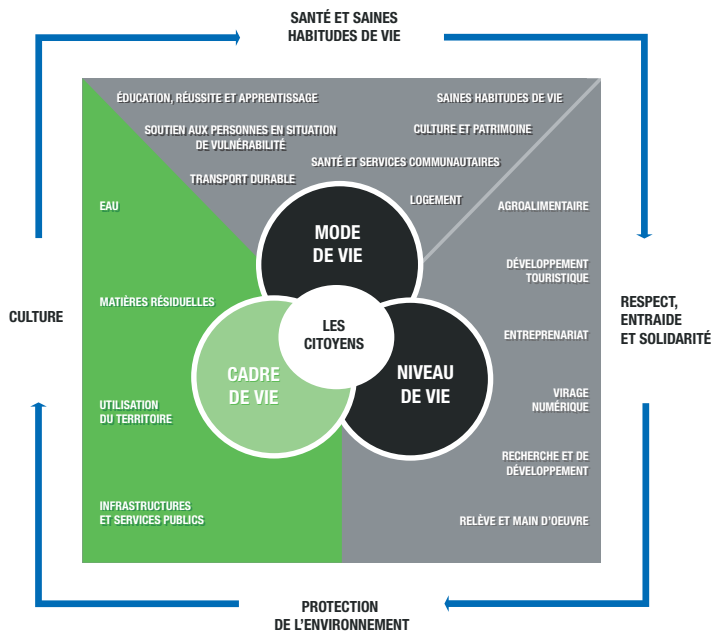


AXE 2 – AGIR POUR OFFRIR AUX CITOYENS UN CADRE DE VIE SAIN ET UN MILIEU SÉCURITAIRE

La protection et la mise en valeur de l'environnement naturel, le maintien d'équipements publics et parapublics ainsi que l'aménagement dynamique de notre territoire doivent être au coeur de notre plan afin de pouvoir assurer un cadre de vie, sain et sécuritaire, à l'ensemble de la population.

Figure 4 : Cadre de vie

SCHÉMA DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS



Priorités :

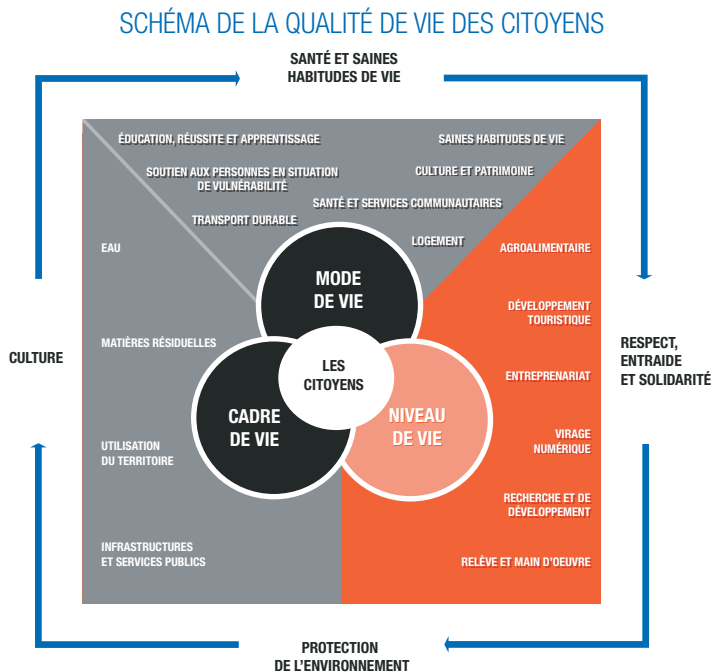
8. S'assurer de la qualité de l'eau.
9. Réduire et valoriser les matières résiduelles.
10. Maintenir et améliorer les infrastructures et les services publics.
11. Occuper le territoire de façon dynamique.



AXE 3 – AGIR ET INNOVER POUR AUGMENTER LE NIVEAU DE VIE DES CITOYENS ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Le développement du territoire passe inévitablement par une culture entrepreneuriale diversifiée, innovante et forte. Il doit miser sur notre monde, l'humain, nos attraits touristiques, patrimoniaux ainsi que les particularités de notre territoire.

Figure 5: Niveau de vie



Priorités :

12. Soutenir le développement de l'entrepreneuriat.
13. Accentuer notre développement touristique.
14. Favoriser le développement durable du secteur agroalimentaire.
15. Soutenir notre relève entrepreneuriale, l'attraction, la rétention et la formation de la main d'œuvre.
16. Mettre en place les conditions favorisant le virage numérique.
17. Soutenir les activités de recherche et de développement.



AXE 4 – AGIR POUR ASSURER LA MAXIMISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RESSOURCES DISPONIBLES

Un plan de développement ne peut se réaliser en vase clos. Sa mise en oeuvre nécessite une mobilisation des forces vives et un suivi rigoureux.

Priorités :

18. Établir des mécanismes de mise en œuvre et de suivi rigoureux.
19. Communiquer la démarche par des modes transparents, novateurs, ouverts et constructifs.
20. Favoriser l'engagement et la participation des élus, des partenaires et des citoyens.



“

*À l'échelle cosmique, l'eau
est plus rare que l'or.*

Hubert Reeves

”

Plan d'action



Le plan d'action servira de boussole, de guide aux partenaires, aux élus et au personnel pour les dix prochaines années. Des modifications pourront s'avérer nécessaires afin de répondre à une évolution des enjeux ou des événements manquants.



*Nous n'héritons pas de
la terre de nos parents,
nous l'empruntons à nos
enfants.*

Antoine de Saint-Exupéry

AXE 1 – AGIR POUR AMÉLIORER LE MODE DE VIE DES CITOYENS

ACTIONS 2019-2029	OBJECTIF GLOBAL 2029	INDICATEURS
PRIORITÉ 1 – AUGMENTER LE NIVEAU D'ÉDUCATION, FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE, VALORISER ET STIMULER L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE		
ACTION 1 Collaborer à la réalisation des actions du Comité de réussite éducative d'Abitibi-Ouest	S'assurer de la réalisation d'actions et de projets favorisant l'éducation	Présence aux rencontres, actions réalisées
ACTION 2 Appuyer les initiatives ou projets du milieu visant à maintenir, adapter, voire augmenter l'offre de formation postsecondaire sur le territoire	Veiller à ce qu'il y ait sur le territoire, des programmes de formations professionnelle, collégiale et universitaire	Nombre et variété de programmes offerts Nombre de participants
ACTION 3 Appuyer les initiatives ou projets du milieu visant à faciliter la réussite scolaire pour les enfants en situation de vulnérabilité (voir aussi priorité 6)	Voir à ce qu'il y ait des initiatives particulières favorisant la réussite scolaire des enfants en situation de vulnérabilité	Actions ou projets réalisés
PRIORITÉ 2 – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE SAINES HABITUDES DE VIE		
ACTION 4 Collaborer au développement et à la promotion des saines habitudes de vie de la population	Développement des interventions favorisant une meilleure santé et un mode de vie sain	Actions ou projets réalisés
ACTION 5 Intégrer la dimension des saines habitudes de vie et d'environnements favorables dans les outils de planification et d'intervention et inciter les municipalités à faire de même	Faciliter la planification et la mise en oeuvre d'interventions favorisant une meilleure santé et un mode de vie sain	Nouveaux services et équipements offerts, sites aménagés, activités déployées
ACTION 6 Actualiser et déployer la Politique familiale et des aînés, EN FORME	Favoriser un milieu de vie agréable pour les familles et les aînés	Politique actualisée
PRIORITÉ 3 – PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE		
ACTION 7 Mettre en oeuvre la « politique culturelle » du territoire	Renforcer et consolider une identité et une vitalité culturelles du citoyen	Projets mis en oeuvre Réalisation de projets culturels par le milieu

ACTIONS 2019-2029	OBJECTIF GLOBAL 2029	INDICATEURS
PRIORITÉ 4 – FAVORISER L'ACCÈS À DES LOGEMENTS DE QUALITÉ		
ACTION 8 Évaluer la faisabilité de doter le territoire d'une politique en logement abordable et de qualité	Favoriser l'accès et la disponibilité à des logements abordables et salubres sur le territoire, autant pour répondre aux besoins de base des citoyens et familles en situation de vulnérabilité (voir priorité 6) que pour attirer, accueillir et retenir de nouveaux arrivants (voir priorité 15)	Étude de faisabilité réalisée
PRIORITÉ 5 – PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE TRANSPORT DURABLE		
ACTION 9 Promouvoir le transport bénévole ainsi que Transport Coup de Pouce afin de répondre aux besoins des clientèles visées	Encourager le déploiement du Transport Coup de Pouce et du transport bénévole sur le territoire afin de les rendre plus accessibles et connus	Services de transport bénévoles, places disponibles, maintien de l'utilisation des services de Transport Coup de Pouce
ACTION 10 Encourager le développement de sentiers pédestres, multifonctionnels et de réseaux cyclables	Accroître l'accès aux sentiers pédestres, multifonctionnels et aux réseaux cyclables (en lien aussi avec priorité 2)	Réseaux, pistes cyclables et sentiers pédestres développés et entretenus par les milieux
ACTION 11 Appuyer les municipalités auprès des gouvernements afin de favoriser le développement de sentiers pédestres, multifonctionnels et de réseaux cyclables	Accroître le développement de sentiers pédestres, multifonctionnels et de réseaux cyclables par le milieu (en lien aussi avec priorité 2)	Réseaux, pistes cyclables et sentiers pédestres développés par le milieu
PRIORITÉ 6 – SOUTENIR LES PERSONNES ET FAMILLES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ (voir aussi priorité 1 et priorité 4)		
ACTION 12 Appuyer les initiatives du milieu visant à réduire la pauvreté et briser l'isolement des personnes ou familles en situation de vulnérabilité	Réduire le nombre de personnes ou de familles vivant en situation de vulnérabilité	Initiatives réalisées
PRIORITÉ 7 – RÉPONDRE AUX BESOINS EN SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES		
ACTION 13 Collaborer aux initiatives ou aux projets visant à maintenir, adapter, voire augmenter l'offre de soins en santé et services communautaires sur le territoire	Maintenir et développer le modèle de services de santé et services communautaires de proximité pour l'ensemble des citoyens	Offre de soins de santé de proximité sur le territoire

AXE 2 – AGIR POUR OFFRIR AUX CITOYENS UN CADRE DE VIE SAIN ET UN MILIEU SÉCURITAIRE

ACTIONS 2019-2029	OBJECTIF GLOBAL 2029	INDICATEURS
PRIORITÉ 8 – S'ASSURER DE LA QUALITÉ DE L'EAU		
ACTION 14 Promouvoir les initiatives visant à améliorer la qualité de l'eau, des cours d'eau et des lacs affectés notamment par la problématique des cyanobactéries	Se donner les possibilités d'une pleine utilisation des lacs et cours d'eau	Initiatives réalisées et projets appuyés Promotion faite
ACTION 15 Inciter les gouvernements à offrir des services de soutien technique aux municipalités dans la réalisation de leur projet d'assainissement des eaux usées et d'approvisionnement en eau potable	Aider les municipalités afin qu'elles réalisent leurs projets en lien avec la priorité	Services offerts, interventions réalisées
PRIORITÉ 9 – RÉDUIRE ET VALORISER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES		
ACTION 16 Favoriser la récupération des matières organiques et poursuivre le développement de filières relatives aux matières résiduelles, incluant la récupération des matériaux CRD (construction, rénovation, destruction)	Détourner les matières organiques et les matériaux CRD de l'enfouissement	Filières développées
ACTION 17 Mettre en place des activités de promotion des bonnes pratiques et de responsabilisation des citoyens et entreprises en matière de saine gestion des matières résiduelles	S'assurer que les citoyens et entreprises soient informés, s'approprient et se responsabilisent quant aux bonnes pratiques et à la saine gestion des matières résiduelles	Outils de communication développés et diffusés, activités organisées
PRIORITÉ 10 – MAINTENIR ET AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS		
ACTION 18 Appuyer les municipalités afin qu'elles aient les supports financiers et techniques permettant d'effectuer la gestion et l'entretien du réseau routier local	Favoriser la réalisation des projets	Positions adoptées, études réalisées
ACTION 19 Maintenir nos acquis en termes d'offre de services publics et parapublics et, si possible les développer (rejoint la priorité 7)	Maintenir et développer les services aux citoyens sur le territoire	Services maintenus et développés

ACTIONS 2019-2029	OBJECTIF GLOBAL 2029	INDICATEURS
PRIORITÉ 11 – OCCUPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DYNAMIQUE		
ACTION 20 Collaborer aux initiatives visant à promouvoir la mise en place de nouvelles aires protégées	Augmentation du nombre de nouvelles aires protégées	Nouvelles aires protégées
ACTION 21 Être à l'affût des opportunités de projets porteurs visant la transformation des ressources naturelles	Favoriser la transformation des ressources naturelles	Nombre de projets réalisés



AXE 3 – AGIR ET INNOVER POUR AUGMENTER LE NIVEAU DE VIE DES CITOYENS ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

ACTIONS 2019-2029	OBJECTIF GLOBAL 2029	INDICATEURS
PRIORITÉ 12 – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT (économie sociale, collective, entreprises privées, etc.)		
ACTION 22 Soutenir et accompagner les promoteurs, les entrepreneurs et les partenaires dans le démarrage et le développement de leurs projets	Faciliter la réalisation des projets pour les promoteurs et les entrepreneurs du territoire	Projets réalisés, outils territoriaux développés
ACTION 23 Participer à la définition et au déploiement d'un plan d'action en innovation en fonction de nos priorités, en tant que Hub territorial du Pôle d'innovation	Encourager et soutenir l'innovation sur le territoire, afin d'assurer la compétitivité et la réussite des entreprises et organisations du territoire	Outils et actions mis en place pour soutenir l'innovation
ACTION 24 Aménager le territoire de la forêt de proximité et de ses diverses ressources en favorisant une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers	Favoriser le développement socioéconomique des milieux	Projets réalisés Forêts de proximité mises en place Nombre de ressources mises en valeur
PRIORITÉ 13 – ACCENTUER NOTRE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE		
ACTION 25 Mettre en oeuvre la Planification stratégique du développement touristique en Abitibi-Ouest 2018-2022 et la renouveler	Créer un climat propice au développement de projets touristiques novateurs et structurants	Projets ou initiatives réalisées, augmentation des touristes sur le territoire
PRIORITÉ 14 – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE		
ACTION 26 Collaborer au développement des conditions favorisant la vitalité du secteur agroalimentaire	Mettre en place des conditions facilitant la vitalité du secteur agroalimentaire	Financement accessible, projets de transformation
PRIORITÉ 15 - SOUTENIR NOTRE RELÈVE ENTREPRENEURIALE, L'ATTRACTION, LA RÉTENTION ET LA FORMATION DE LA MAIN D'ŒUVRE.		
ACTION 27 Participer aux initiatives du milieu visant à favoriser la relève, l'attraction, la rétention et la formation de la main d'oeuvre, plus particulièrement les jeunes et la main d'oeuvre immigrante.	Assurer une main d'oeuvre qualifiée et suffisante pour les entreprises et organisations du territoire	Maintien de la jeunesse sur le territoire et attraction de nouveaux arrivants Augmentation du solde migratoire Taux d'emploi sur le territoire Augmentation du nombre d'entreprises

ACTIONS 2019-2029	OBJECTIF GLOBAL 2029	INDICATEURS
PRIORITÉ 16 – METTRE EN PLACE LES CONDITIONS FAVORISANT LE VIRAGE NUMÉRIQUE		
ACTION 28 Doter le territoire de signaux et de services internet haute vitesse et cellulaire performants	Faciliter le développement de services et d'infrastructures en lien avec la priorité	Solutions déployées
ACTION 29 Stimuler les initiatives visant l'augmentation des connaissances et des compétences numériques et technologiques	Favoriser le développement des compétences numériques requises afin d'évoluer dans un monde en transformation	Nombre d'initiatives mises en oeuvre
PRIORITÉ 17 – SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT		
ACTION 30 Poursuivre la collaboration au développement des infrastructures et services en lien avec la recherche et le développement	Être opportuniste dans tout ce qui a trait à la recherche et au développement	Infrastructures et services maintenus et développés



AXE 4 – AGIR POUR ASSURER LA MAXIMISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RESSOURCES DISPONIBLES

ACTIONS 2019-2029	OBJECTIF GLOBAL 2029	INDICATEURS
PRIORITÉ 18 – ÉTABLIR DES MÉCANISMES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI RIGOUREUX		
ACTION 31 Poursuivre des démarches spécifiques avec les partenaires, de manière agile et dans un esprit de leadership collaboratif	Assurer le suivi des actions et les ajuster au besoin	Démarches entreprises
PRIORITÉ 19 – COMMUNIQUER LA DÉMARCHÉ PAR DES MODES TRANSPARENTS, NOVATEURS, OUVERTS ET CONSTRUCTIFS		
ACTION 32 Faire connaître le Plan de développement durable (PDD)	Favoriser l'adoption du PDD et l'intégration de ses principes dans la collectivité	Connaissance du PDD par le milieu
PRIORITÉ 20 – FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DES ÉLUS, DES PARTENAIRES ET DES CITOYENS		
ACTION 33 Promouvoir des initiatives positionnant les citoyens, les organisations et les entreprises au coeur de l'action territoriale	Faire rayonner la fierté des citoyens, organisations et entreprises du territoire, par des moyens de communication favorisant la collaboration et la mise en valeur	Outils de communication développés



“

*Le futur appartient à ceux
qui croient en la beauté de
leurs rêves.*

Eleanor Roosevelt

”



Annexe 1 LEXIQUE

Aires protégées : En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) dans le but de concourir à l'objectif de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée : un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».¹

Comité Réussite éducative d'Abitibi-Ouest : Formé de partenaires issus de tous les milieux, le comité a pour objectif de favoriser la mobilisation collective pour faire de la réussite éducative un enjeu incontournable du développement social et économique du territoire.

Filières éco-énergétiques : Par exemple, la géothermie, l'éolienne, l'hydroélectricité, l'énergie solaire.

Filières relatives aux matières résiduelles : Par exemple, les matières résiduelles fertilisantes (matières putrescibles, boues municipales), les résidus de l'industrie forestière (écorces, sciure).

Forêt de proximité : La gestion d'une forêt de proximité implique une prise en charge d'un territoire forestier public et de certaines de ses ressources par les communautés qui vivent à proximité. Le territoire est aménagé selon leurs valeurs et elles en retirent directement des avantages socioéconomiques répondant davantage à leurs besoins.²

La forêt de proximité doit également être gérée dans un esprit de développement économique et dans le respect de l'aménagement durable des forêts.

Hub territorial³ : Le Pôle travaillera en étroite collaboration avec chacun des territoires de MRC, afin d'offrir l'accompagnement et les services requis en innovation, tout en assurant un lien fort avec le palier régional. Les Hubs présents dans chacun des territoires de MRC, permettront de tisser des liens entre les acteurs de l'écosystème en innovation de chaque territoire de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue. Par le déploiement des Hubs territoriaux, chaque territoire est responsable de définir son

plan d'action en innovation en fonction de ses priorités, tout en respectant les balises identifiées par le conseil d'administration du Pôle d'innovation régional de l'Abitibi-Témiscamingue.

Infrastructures et équipements importants : Est « important » « toute infrastructure ou tout équipement qui intéresse les citoyens de plus d'une municipalité ou qui est mis en place par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou mandataires, par un organisme public ou par une commission scolaire ». Une infrastructure ou un équipement de propriété privée est considéré comme important, s'il exerce un impact régional significatif sur l'aménagement du territoire.⁴

Une infrastructure est un ouvrage ou un réseau servant de support au fonctionnement d'une collectivité (biens et matériaux). Un équipement est un immeuble ou une installation nécessaire à la vie d'une collectivité (loisir, éducation, santé, administration publique).

Logement abordable : Au Canada, un logement est considéré abordable s'il coûte moins de 30% du revenu du ménage avant impôt.⁵

Municipalité amie des aînés : Une municipalité amie des aînés (MADA) est une municipalité ou une municipalité régionale de comté (MRC) qui : met un frein à l'âgisme; sait adapter ses politiques, ses services et ses structures; agit de façon globale et intégrée; favorise la participation des aînés; s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.⁶

Pôle d'innovation⁷ : Les pôles sont des lieux de convergence favorisant l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation. Ils visent la création de lieux qui encouragent le partage d'idées et une collaboration étroite entre le milieu de la recherche et les secteurs privé et public.

Saine gestion des matières résiduelles : Récupérer, trier, réemployer, recycler et valoriser des matières qui, autrement, seraient destinées à l'élimination.

Saines habitudes de vie : La création d'environnements favorables à l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie, notamment par un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation sont des facteurs déterminants de la santé.⁸

Schéma d'aménagement et de développement (SADR) : Document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC). Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement durable.⁹

1. mddep.gouv.qc.ca

2. mffp.gouv.qc.ca

3. Pôle d'innovation régional de l'abiti-Témiscamingue

4. SADR-04

5. Solidarité rurale du Québec

6. aines.gouv.qc.ca

7. economie.gouv.qc.ca

8. CAMF

9. mamh.gouv.qc.ca

Annexe 2 PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La *Loi sur le développement durable* définit 16 principes de développement durable :

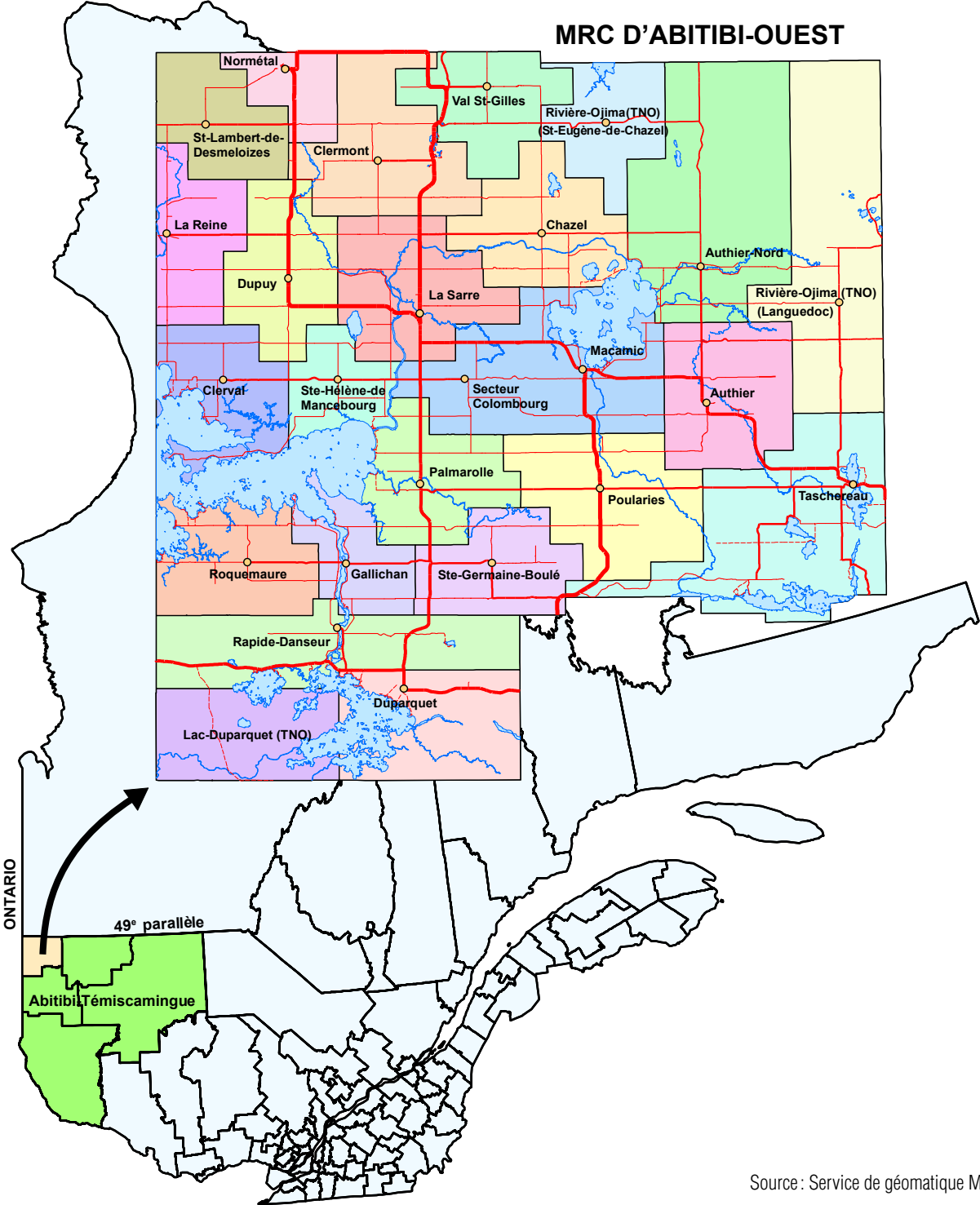
- A. « **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- B. « **équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- C. « **protection de l'environnement** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- D. « **efficacité économique** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- E. « **participation et engagement** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- F. « **accès au savoir** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;

- G. « **subsidiarité** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- H. « **partenariat et coopération intergouvernementale** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- I. « **prévention** » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- J. « **précaution** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- K. « **protection du patrimoine culturel** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
- L. « **préservation de la biodiversité** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;



- M. « **respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- N. « **production et consommation responsables** » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- O. « **pollueur payeur** » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- P. « **internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

MRC D'ABITIBI-OUEST



Source : Service de géomatique MRCAO. 2013.



Abitibi
OUEST